

Constitution d'un Comité consultatif pour la gestion et le développement des ports de Roscanvel-Bourg et Quélern

Afin de faire participer les associations et les citoyens à la réflexion sur les grands thèmes de la vie communale, le Conseil municipal du 11 août 2020 a décidé de créer des comités consultatifs municipaux thématiques.

La recherche de l'intérêt général devra guider les différentes réflexions et propositions.

Le Comité consultatif des activités portuaires des ports de Roscanvel et de Quélern sera constitué de conseillers municipaux, de citoyens et de représentants d'associations impliquées dans toutes les activités portuaires et les équipements présents sur les sites.

Le Comité consultatif se réunira pour une première séance courant septembre 2020.

L'Association des Pêcheurs Plaisancier de Roscanvel, le Centre Nautique de Roscanvel, Loisirs et Détente du Glacis, Atlantis Bretagne Plongée et l'Association pour la Valorisation du Patrimoine de Roscanvel, déjà actifs, sont directement concernés par ce comité.

Les citoyens, soucieux de l'activité des zones portuaires de Roscanvel-Quélern et de son développement, sont appelés à se faire connaître rapidement auprès des élus concernés Philippe DEVERRE (philippe.deverre@roscanvel.fr) et Jean François COURET (jean-francois.couret@roscanvel.fr) par courrier électronique.

Tout citoyen intéressé devra préciser : nom et prénom, adresse postale, numéro de téléphone, adresse de courrier électronique et motivations.

Pour assurer des débats efficaces, le Comité Consultatif des activités portuaires des ports de Roscanvel-Quélern sera constitué de douze personnes dont deux conseillers municipaux, cinq associations et cinq citoyens. Il sera présidé par un conseiller municipal désigné par le Maire.